



SYNDICATS CGT et UGICT-CGT
METSO Minerals France S.A
41 rue de la République
71009 MACON

E-Mail: cgt.metso@wanadoo.fr
Blog: cgtmetso.canalblog.com



Mâcon le 14/01/2010

EN ACCEPTANT LE RETOUR A L'HORAIRE FIXE DANS LES ATELIERS CONTRE L'AVIS DES INTERESSES. LA CFDT ET LA CFE CGC SIGNENT UN REcul SOCIAL IMPORTANT SUR LES BASES DES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION QUI EST : LA CHASSE AUX TEMPS MORTS AU NOM D'UNE SOIT DISANTE EFFICACITE ECONOMIQUE.

Rappel : Fin décembre Mme la DRH proposait aux organisations syndicales un projet d'accord pour instituer un nouvel horaire au 1^{er} mars jusqu'à la fin juin, puis l'essai pourra être prolongé jusqu'en fin d'année pour éventuellement transformer cet accord en durée indéterminée. Il serait institué pendant cette période un horaire fixe base 35 h comme suit : **7 h 30 /11h 45 et 13 h /16 h 15 du lundi au jeudi + 7h30/12 h 30 le vendredi matin.** En cas d'un chômage de 7 h par semaine (base 28h) l'horaire serait le suivant : suivant : **7h30/11h45 et 13h/15h45 du lundi au jeudi.**

Les salariés n'ont plus que 5 minutes de tolérance pour le retard du matin, sinon la prime d'assiduité serait amputée de moitié, soit 1,5 % du salaire de base (*nous faisons remarquer qu'actuellement cette catégorie se voit déjà amputée pour cause de chômage partiel de 1,5 % de la prime d'assiduité*).

Actuellement ces salariés bénéficient depuis 1979 de l'horaire variable, avec des plages mobiles de 7 à 8 h et de 11 h 30 à 12h15 h le matin, de 13 h 15 à 14 h et 16 h 30 17 h 15 l'après midi, et ils ont droit à ¼ d'heure de tolérance de retard au début des plages fixes.

C'est donc un avantage important que la direction a proposé de faire disparaître

CELA AURAIT DONC DU SUFFIRE POUR QUE LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPOUSSENT CETTE PROPOSITION.

EH BIEN NON ! Fin décembre le délégué syndical CFDT et la déléguée syndicale CFE CGC trouvait du positif là dedans, car ils avaient su négocier et obtenir des avancées !

Quelles sont selon eux ces avancées:

- Un horaire variable n'est pas le mieux adapté pour une unité de production.
- Cet accord s'appliquerait au 1^{er} mars au lieu du 1^{er} janvier.
- C'est une période d'essai (fin juin et fin décembre).

CETTE FACON DE PROCEDER ET DE MANOEUVRER EST INQUIETANTE !

PARCE QUE L'ON:

- Négocie en priorité sur les bases imposées par la direction.
- « S'arrange » avec elle sur le dos des salariés et sans aller discuter avec eux ou les consulter.
- Est d'accord avec elle quand elle subordonne l'efficacité économique de l'entreprise à la suppression d'un avantage social.**

Dans leur empressement à vouloir démontrer qu'ils sont de bons négociateurs et qu'eux savent dialoguer, ces organisations syndicales et en particulier sur ce coup la CFDT signent des textes contre l'intérêt des salariés, allant même comme dans ce cas jusqu'au recul social.

NOTA : LE COMITE D'ENTREPRISE A REJETE MAJORITAIREMENT CET ACCORD, UN DELEGUE CFDT S'ETANT ABSTENU. Résultat du vote 3 contre (CGT) 2 pour (1CFDT+1CGC) +1 abstention (l'abstention n'étant légalement pas prise en compte).

IL Y A DANGER A RAISONNER AINSI. JOUER L'ECONOMIQUE CONTRE LE SOCIAL PEUT NOUS ENTRAINER VERS DES CHOSES ENCORE PLUS GRAVES (ex : acceptation des suppressions de postes ou des services, blocage ou chantage sur les salaires etc.)

Signer des reculs sociaux n'a jamais contribué à remplir les carnets de commandes des entreprises, ni à mieux faire fonctionner celles-ci. Nous avons de nombreux exemples d'entreprises qui ont disparu malgré que des syndicats de salariés (*hors CGT*) aient accepté de revenir au 40 h payées 35 par exemple.

POUR LA CGT LE SOCIAL EST INDISSOCIABLE D'UNE BONNE ECONOMIE OU DE LA BONNE MARCHE D'UNE ENTREPRISE. NOUS NOUS BATTONS TOUJOURS POUR L'EMPLOI, DE MEILLEURS SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR PLUS DE FORMATION.

CE QUI SE PASSE ACTUELLEMENT A TENDANCE A NOUS DONNER RAISON. CAR LA CRISE PROFONDE DU SYSTEME EST LE FRUIT DE L'ACCUMULATION DE CAPITAUX TOURNES VERS LA SPECULATION FINANCIERE ET LE PROFIT MAXIMUM, AU DETRIMENT DES POLITIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES. NOUS ASSISTONS A L'ECHEC DU TOUT ECONOMIQUE QUI VOULAIT SE DEBARASSER DE TOUTES LES CONTRAINTES. QU'ELLES SOIENT ENTRE AUTRES SOCIALES OU ETATIQUES !

ET NOUS AVONS A L'ENTREPRISE UN EXEMPLE OU LE SOCIAL EST

COMPLEMENTAIRE DE L'ECONOMIQUE. JUSTEMENT CET HORAIRE MOBILE, QUI ETAIT APPLICABLE AUX SALAIRES DES BUREAUX ET DES ATELIERS DEPUIS 1978 ET 1979.

N'A T-IL PAS ETE UN FACTEUR POSITIF? N'A T-IL PAS CONTRIBUE A CE QUE LES SALAIRES SE SENTENT MIEUX DANS LEUR TRAVAIL? N'A-T-IL PAS CONTRIBUE AUSSI A CE QUE METSO DEVIENNE UNE ENTREPRISE TRES PERFORMANTE? L'ECONOMIE NE PEUT ET NE DOIT PAS IGNORER LES FEMMES ET LES HOMMES !

CE QUE LA CGT DEMANDE MAINTENANT SUR LA QUESTION DES HORAIRES VARIABLES:

Négociation d'un avenant à cet accord supprimant les paragraphes contraires à l'intérêt des salariés.

Sur cet avenant devrait figurer :

- Maintien de plages mobiles le matin et le midi. La plage mobile du midi devant laisser suffisamment de temps aux personnes qui rentrent manger dans leur foyer.
- Maintien du $\frac{1}{4}$ d'heure de tolérance en cas de retard.
- Intégration de la prime d'assiduité au salaire comme dans d'autres catégories.

NOUS PROPOSONS AUX SALAIRES UNE PROCHAINE REUNION D'INFORMATION POUR EN DISCUTER ET VOIR QUELLES ACTIONS EFFECTUER.

COMBATTONS ENSEMBLE LE RECU SOCIAL ACTUEL, QUI NE POURRA QU'EN ENGENDRER D'AUTRES.

.....

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX PLUS NOUS SERONS FORTS :

Je me syndique à la CGT

Nom..... Prénom..... Service.....

A remettre à un délégué (tel : 03 85 39 67 46 – E-mail : cgt.metso@wanadoo.fr)

N'hésitez pas à consulter notre blog

<http://cgtmetso.canalblog.com/>